

Conférence Internationale de 1970 pour la Délivrance des Juifs au Moyen-Orient

Au lendemain des tragiques exécutions à Bagdad, le 27 janvier 1969 de 15 citoyens irakiens parmi lesquels 9 Juifs, diverses personnalités françaises particulièrement émues et choquées par le climat de réjouissance publique dans lequel étaient intervenues ces pendaisons, décidèrent de créer un Comité des « Amitiés pour la Délivrance des Juifs au Moyen-Orient ».

Ce comité prenait naissance à l'initiative de M. Alain Poher, Président du Sénat, Maître Jacques Mercier, député de l'Essonne et du Révérend-Père Riquet.

Cette première initiative était encouragée par la réception de divers messages émanant de plusieurs couches de l'opinion publique française exprimant sa désapprobation devant de telles violations du droit international et manifestant son encouragement à cette initiative parfaitement conforme à la tradition de la France, pays de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Quelque mois plus tard, à la suite de nouvelles exécutions intervenues dans les mêmes conditions, le comité invitait les Associations qui s'étaient créées dans le monde dans un but similaire à tenir à Paris des Assises internationales, pour que selon leur objectif : « dans un but exclusivement humanitaire, il soit permis aux Juifs d'Irak, d'Egypte et de Syrie, de quitter librement ces pays ».

Les responsables du Comité Français se sont attachés à promouvoir et organiser cette Conférence internationale qui s'est finalement tenue le 27 janvier 1970 à Paris regroupant les délégués de plus de 25 pays venant d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Les délégués prenaient alors la décision de constituer : « LA CONFERENCE INTERNATIONALE POUR LA DELIVRANCE DES JUIFS AU MOYEN-ORIENT » sous la présidence de M. Alain Poher.

Il est indéniable qu'à la suite de l'action constante et persévérante de la Conférence internationale, les pays dont il s'agit ont commencé à prendre conscience de cette situation à la suite de l'écho qu'elle a éveillé dans plusieurs pays parfaitement conscients de ce que ces situations constituent une violation indéniable de la Charte des nations Unies et des Droits de l'Homme.

Si les premiers résultats sont certes encourageants, il n'en demeure pas vrai, malheureusement, que cette action doit être poursuivie avec la même énergie et la même volonté.

Mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir et c'est pourquoi la Conférence internationale pour la Délivrance Des Juifs au Moyen-Orient a décidé de se réunir particulièrement sur le sort des Juifs de Syrie.

Nota bene

En 1952, l'Irak ne comptait plus qu'une dizaine de milliers de Juifs (suite à une grande émigration en Israël en 1951). A partir de 1958, date de la proclamation de la république d'Irak, la situation des Juifs dans ce pays s'est aggravée : la vente de propriétés leur est interdite et une carte d'identité particulière de couleur jaune leur est attribuée. Nouvelle aggravation après la guerre des 6 jours et l'arrivée du Parti Baas au pouvoir en 1968. Le 27 janvier 1969, 14 Irakiens dont 9 Juifs sont pendus en public à Bagdad, place de la Libération, pour « complot sioniste ». Leurs cadavres restent exposés pendant 24 heures, tandis que les hauts responsables s'adressent à la population. Sous la pression internationale le régime irakien laissera les derniers Juifs partir en 1970 ; en 2008, il ne restait qu'une dizaine de Juifs à Bagdad.